



Le préfet de Gironde a interdit l'épandage de produits phytosanitaires à moins de 50 mètres des établissements scolaires lors des entrées et sorties d'élèves.

parents travaillent dans les châteaux, il s'agit de leur emploi. » Puis vient la constitution du Collectif Alerte Pesticides Léognan et la signature, en mai 2013, d'une charte entre le syndicat viticole de Pessac-Léognan et la commune avec un avenant qui précise que les traitements sur la parcelle la plus proche se feront soit avant 7 h 30, soit après 19 h. L'accord prévoit la plantation d'une haie (pour l'instant, les arbustes mesurent 20 cm), et l'installation d'une toile brise-vent. Surtout, fin 2015, l'exploitant arrache les pieds de vignes sur 50 mètres le long du terrain et la parcelle de vignes qui est située juste après doit être traitée en produits bio. Enfin, la municipalité met en place un comité vigilance. La démarche initiée à Léognan fait quelques émules... au moins à Lustrac. Dans cette commune du Médoc, une nouvelle école maternelle, construite à proximité des vignes, ouvre ses portes à la rentrée 2014 et très vite, les discussions s'engagent avec Pascal Bosq, le

propriétaire du château Liouner, qui est aussi 1^{er} adjoint de la commune. « Il a joué le jeu à 100%, témoigne Maxime Julliot, président du conseil local FCPE et lui-même directeur d'une exploitation viticole bio. Notre charte va plus loin que l'arrêté préfectoral qui limite les horaires d'épandage. Ici, le viticulteur s'engage à n'utiliser que des produits homologués en agriculture bio sur les deux hectares de vignes autour de l'école. » La charte est signée par l'exploitant, la FCPE, l'association de parents Palme et Marie-Lys Bibeyran, salariée agricole fondatrice du Collectif Info Médoc Pesticides.

Le danger des perturbateurs endocriniens

Mais les mesures de protection étendues prises à Lustrac et à Léognan font de ces communes des exceptions qui confirment la règle. Dans la majorité des cas, les mesures s'avèrent très insuffisantes, voire inexistantes.

Les risques liés aux pesticides sont un fort sujet de préoccupation dans le département. L'accident du 5 mai 2014 à Villeneuve-de-Blaye n'a fait que renforcer les inquiétudes. Ce jour-là, 23 enfants de 8 à 10 ans et leur enseignante ont été pris de malaises et hospitalisés, après l'épandage de fongicides. Face au mécontentement, le préfet de Gironde interdit l'épandage de produits phytosanitaires à moins de 50 mètres des établissements scolaires lors des entrées et sorties d'élèves.

Dans le département, 164 établissements se situent

dans ce périmètre. Bien sûr, le vignoble bordelais n'est pas seul concerné. La France est de loin le premier utilisateur européen de pesticides et le 3^e au monde, avec 63 000 tonnes de matières actives utilisées chaque année, à plus de 90 % par l'agriculture. Selon l'INRA, les céréales, le maïs, le colza et la vigne en utilisent 80%. La vigne, avec moins de 3 % de la surface agricole utile, représente 20 % des usages.

« La vigne et l'arboriculture vont concentrer des quantités importantes sur des surfaces peu importantes », explique le Dr Pierre-Michel Périnaud, médecin généraliste à Limoges, et président de l'association Alerte des Médecins sur les Pesticides. « Au départ, nous avons été questionnés par des riverains d'une zone de pommiculture dans le Limousin, puis nous avons été rejoints par des médecins des Antilles qui se posent des questions similaires par rapport à la banane. »

Dans son appel national signé par plus de 1500 médecins, l'AMP observe que « de nombreux pesticides sont des perturbateurs endocriniens, substances chimiques soupçonnées d'être l'une des causes de la recrudescence de certains troubles (infertilité, cancers hormono-dépendants, obésité, pubertés précoces). Parce que leurs effets ne dépendent pas de la dose, mais de la période d'exposition, qu'ils ne sont pas linéaires, qu'ils s'ajoutent à ceux d'autres substances (effet cocktail) et qu'ils sont susceptibles d'être transgénérationnels ».

La réglementation n'est pas à la hauteur

Fin 2013, l'association Générations Futures fait analyser des mèches de cheveux d'une trentaine d'enfants et montre que 80 % d'entre eux ont été, moins de trois mois avant les prélèvements, exposés à des pulvérisations de pesticides à usage agricole. L'analyse des échantillons a fait apparaître 624 résidus de pesticides suspectés d'être des perturbateurs endocriniens et treize substances interdites dans l'agriculture. Au niveau national, dans quelles proportions les enfants sont-ils contaminés ? Et par quels produits ? « C'est aux pouvoirs publics de répondre en menant cette étude



La France est de loin le premier utilisateur européen de pesticides et le 3^e au monde.

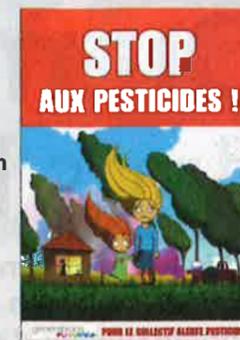
En savoir plus

■ Collectif Info Médoc Pesticides infomedocpesticides.fr

■ Collectif Alerte Pesticides - Léognan collectifalertepesticides.wordpress.com

■ Générations Futures www.generations-futures.fr

■ Alerte Médecins Pesticides www.alerte-medecins-pesticides.fr



sur des échantillonnages suffisamment importants dans différentes régions, » estime le docteur Périnaud. Pour l'instant, la réponse des autorités sanitaires n'est pas à la hauteur de la situation, estiment les associations qui pointent le fort lobbying des défenseurs des pesticides et des dirigeants de la FNSEA qui sont vent debout contre toute réglementation. Pourtant, conformément aux orientations de la ministre de l'Environnement, le printemps 2016 a été propice aux arrêtés préfectoraux en Gironde, en Charente et Charente-Maritime, dans les deux départements alsaciens... Les préfets encouragent l'installation de haies, rappellent ou renforcent l'interdiction des épandages à certaines heures et la distance réglementaire. Pour Marie-Lys Bibeyran, « les consignes du ministère de l'Environnement comme la loi de 2014, dite d'avenir de l'agriculture, visent à rassurer en premier lieu les parents mais se contentent du strict minimum. »

Comme elle l'affirme dans sa pétition, forte de plus de 86 000 signatures, la solution passe par « un traitement uniquement avec des produits homologués pour l'agriculture biologique, et en dehors de la présence des enfants, de toutes les zones agricoles situées le long des écoles et des infrastructures sportives et culturelles ». Pour François Veillerette, porte-parole de Générations Futures « les arrêtés sont certes insuffisants mais ils constituent un premier pas. Au niveau de l'Etat, il y a une prise de conscience. Cela devient un vrai sujet politique, comme en témoigne les propos de Ségolène Royal à la Conférence environnementale d'avril 2016. » Localement, les organisations agricoles commencent à nuancer leur position. Ainsi Bernard Farges, président du comité interprofessionnel des vins de Bordeaux, déclare le 25 avril : « Oui, les vins de Bordeaux ont pour objectif la diminution, voire même la sortie de l'usage des pesticides ». Sans fixer aucune échéance. « Mais il y a quelques mois une telle déclaration aurait été impensable, commente François Veillerette. Il faut s'appuyer sur ce qui a été obtenu en obtenant la généralisation des zones de protection sans traitements, près des écoles ».

Expertise collective « Pesticides : Effets sur la santé »

«... Plusieurs études cas-témoins et de cohortes montrent une augmentation du risque de malformations congénitales chez les enfants des femmes vivant au voisinage d'une zone agricole ou liée aux usages domestiques de pesticides (malformations cardiaques, du tube neural, hypospadias) (...) Une diminution du poids de naissance, des atteintes neurodéveloppementales et une augmentation significative du risque de leucémie sont également rapportées... »

Inserm, juin 2013 - www.inserm.fr